

Entretien avec Ivan Chéret 25 janvier 2006, relu et corrigé par ses soins le 15 juillet 2013¹

Gabrielle Bouleau : Comment êtes-vous entré dans le problème de l'eau ?

Ivan Chéret :

En 1949, au moment où je sortais de l'Ecole des Ponts, je fus attiré par les barrages. J'avais obtenu une bourse pour six mois de stage au « US Bureau of Reclamation » à Denver Colorado, qui était un organisme fédéral en charge du développement de tout l'Ouest américain. Avant de partir, je suis allé voir le directeur de l'Equipement à EDF qui m'a recommandé de me renseigner sur deux sujets : les barrages en terre (on étudiait à l'époque le barrage de Serre Ponçon) et sur l'emploi des produits bitumineux dans l'imperméabilisation des canaux, (en vue d'éviter les pertes d'eau sur le canal latéral au Rhin, alors en projet). J'ai appris beaucoup. J'ai fait des rapports qui ont été appréciés.

Ensuite j'ai travaillé huit ans en Afrique de l'Ouest, à Saint Louis du Sénégal, où se construisait un casier rizicole de 10 000 Ha irrigués à partir de la vallée du fleuve Sénégal. J'ai aussi travaillé à Bamako puis à Dakar.

Sur le Sénégal j'ai pu voir ce qu'est l'agriculture en pays pauvre ainsi que la complexité de l'aménagement d'un bassin fluvial, sur le plan technique, certes, mais surtout sur le plan humain. L'eau est utilisée par toutes les activités humaines et agir en faveur de l'une seulement de ces activités peut nuire grandement aux autres. A Bamako je me suis consacré surtout à l'alimentation en eau des populations, rurales comme urbaines : puits, forages, stations de traitement. A Dakar mon rôle fut essentiellement de financer et superviser des programmes de recherche d'eau, par exemple avec des campagnes de géologie et de géophysique. On faisait de grands tracés dans la campagne sahélienne, on cherchait la grande nappe du Maastrichien, ainsi que d'autres ressources. C'était de la recherche à grandes enjambées, mais qui a rendu de très grands services aux responsables des travaux.

A cette époque j'ai fait beaucoup de terrain et vu beaucoup de pauvres gens, même s'ils étaient moins pauvres à l'époque que maintenant, perdus dans les grandes villes !!!

En rentrant en France en 1959, je suis arrivé dans un pays en voie d'urbanisation rapide. Le Commissariat au Plan qui était un outil très précieux et d'influence considérable, fonctionnait par commissions spécialisées où nombre de professionnels se retrouvaient autour d'un sujet qu'ils connaissaient bien, mais chacun dans des situations très variées et les commissions progressaient dans leurs projets par confrontation d'expériences différentes. Il y avait environ 20 commissions, chaque commission travaillait puis était dissoute quand elle avait achevé ses travaux. Il existait ainsi une commission des villes. L'urbanisation après guerre progressait à toute allure. Cela a fait émerger le problème de l'eau. Le problème, c'est que les gens arrivaient très vite en ville. Il fallait beaucoup d'investissement pour les égouts, l'eau potable, les stations d'épuration.. La commission des villes ne trouvait pas toute l'eau qu'elle voulait et à force d'alimenter en eau, on se retrouvait en sortie avec une pollution croissante qui sans traitement transformait certaines rivières en vrais cloaques. Ils ont proposé de créer une Commission de l'Eau.

A l'époque le mot environnement n'existait pas. Mais les associations de pêche, qui regroupaient 3 à 4 millions d'adhérents étaient électoralement très puissantes. Elles étaient

¹ Cet entretien est mis en ligne avec l'accord de l'intéressé. Il a été effectué dans le cadre d'une thèse de doctorat sur les agences de l'eau G. Bouleau, "La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive cadre" (Thèse de doctorat, AgroParisTech - ENGREF, 2007). puis repris en 2013. Pour le citer : Ivan Chéret (2013), entretien avec Gabrielle Bouleau.

réparties sur tout le territoire et quand il y avait un problème l'été, ils le voyaient et le faisaient savoir.

En 1959, du temps où M. Michel Debré était premier ministre, a donc été créée une Commission de l'eau. J'ai été nommé rapporteur général. Il y avait une soixantaine de membres. Un certain nombre de membres venaient d'Afrique. J'avais 35 ans, mais il y avait des gens qui avaient fait toute leur carrière dans des pays qui manquent d'eau. Tous les membres, d'ailleurs, avaient une expérience des problèmes d'eau à des titres très variés.

Après cette période enthousiasmante, je me suis toujours intéressé à l'eau, puis un moment à l'énergie au ministère de l'industrie et puis j'ai travaillé dix ans dans les déchets.

Gabrielle Bouleau : Pourquoi le Secrétariat Permanent d'Etude pour le Problème de l'Eau a-t-il été créé ?

Ivan Chéret :

Il a été créé en 1960. A l'époque 9 services dépendants de 6 ministères s'occupaient de l'eau, chacun avec SA vision ! Le président de la Commission de l'Eau M. René Paire, qui était un préfet respecté par tous, a dit qu'il fallait une coordination. Il avait pour objet d'harmoniser l'action de l'administration. Mais comme Paris est très loin du concret, on a créé également des comités techniques régionaux. Ce fut notre action la plus productive. Les dossiers pratiques sont remontés à la Commission ; L'expérience des gens d'Afrique a permis d'aboutir à une première conclusion : il fallait moderniser les lois sur l'eau datant de 1898. Mais il y avait en face des résistances de la part de l'administration classique qui ne voyait aucun besoin de bouleverser les textes qui fondaient l'action de chacun. Mais avec les exemples tunisiens, algériens et marocains, il y avait des gens de bonne volonté qui savaient bien que l'eau doit être traitée par bassin versant, avec une vision intégrée et non éclatée selon des critères administratifs. Or l'idée de bassin versant ne plaisait absolument pas aux administrations qui avaient leurs chasses gardées, ... Donc dans le projet de loi initial il n'y avait pas d'innovation majeure. Il y avait des dispositions sur la pollution, des améliorations ponctuelles. On avait en tête l'idée de bassin versant et la redevance mais l'administration avait mis son veto.

A l'Assemblée Nationale, la discussion dura 2 heures, il n'y eut pas de véritable débat. Ensuite le Sénat prit le sujet avec beaucoup de sérieux. Ils ont créé une commission spéciale. M. Marcilhacy était président. Le rapporteur était M. Lalloy. Il m'a cuisiné. Je lui ai raconté toutes mes idées et celles de mes collègues ingénieurs des Mines rapporteurs de la commission de l'eau du Plan. Le Sénat adopta donc un article nouveau, qui permettait la création d'agences de l'Eau par grands Bassins fluviaux. Certaines administrations ont essayé de s'y opposer mais le délégué à l'Aménagement du territoire Olivier Guichard avait la confiance du premier Ministre Georges Pompidou. J'ai pu convaincre M. Guichard et M. Pompidou a arbitré en faveur de l'article 14. Tout le monde savait que je suis d'origine russe. Dans les débats, un sénateur de l'opposition a dit : « on n'a pas besoin d'un russe pour savoir gérer nos eaux en France ! » Mais le projet a été finalement adopté.

Gabrielle Bouleau : Comment s'est passé le débat sur la redevance ?

Ivan Chéret :

Le rapporteur qui m'a le plus aidé et parfois poussé c'est Hubert Lévy Lambert. C'est un ingénieur du Corps des Mines passionné d'économie. Il avait traduit un livre d'un américain Kneese qui traitait des meilleures façons de faire en sorte que les agents économiques fassent le bon choix d'investissement face à une pénurie de ressources

naturelles. Il avançait l'idée d'une redevance incitative au sens économique et non une idée morale, qui transparait par exemple dans le principe : pollueur payeur. L'idée était de mettre en place des conditions économiques permettant d'optimiser la construction d'ouvrage de production d'eau ou de dépollution, soit individuels soit collectifs. En affichant le coût marginal de ce que cela coûte ou coûterait à l'investisseur public, on incite les privés à investir à titre personnel si cela leur coûte moins cher. Par exemple l'Etat construit un barrage qui donne de l'eau supplémentaire à un coût de x euro le mètre cube. Si un industriel peut économiser de l'eau pour un prix moins élevé, il n'achète pas cette eau mais réalise ses propres travaux d'économie d'eau. De même pour l'épuration des eaux usées : une autorité administrative réalise une station de traitement d'eaux polluées et affiche le coût du traitement de tel ou tel polluant ; si l'industriel peut aboutir au même résultat moins cher, il ne recourt pas à la station commune. On aboutit ainsi à la réalisation de l'idéal du Commissariat au Plan : réaliser une tâche donnée avec un coût minimum pour la nation.

On avait fixé la redevance à 25% de ce coût marginal, donc de l'optimum économique avec la perspective de l'augmenter progressivement. Parce qu'imposer directement à 100% cela aurait empêché la loi de passer. Mais ce chiffre de 25% n'apparaît pas, même dans les discussions du Sénat. L'augmentation de la redevance n'a pas suivi les intentions. Yves Martin a été très actif à ce moment dans la région du Nord et a pu par ce moyen de la redevance incitative sauver littéralement la nappe souterraine et éviter la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer.

Aujourd'hui, je suis déçu car cette idée économique a été abandonnée au profit de l'incitation par octroi d'aide. L'incitation économique « pure » est perdue de vue, et le mot à la mode est « pollueur payeur » avec sa connotation morale et l'idée de redevance sanction, qui est loin de l'idée économique.

Pour revenir à l'époque, l'équilibre budgétaire a été imposé pour éviter de s'exposer aux critiques qui accuseraient les agences d'avoir trop d'argent et qu'elles pourraient employer cet argent à autre chose. On a fait exprès d'établir le lien entre montant des redevances et montant des programmes d'action. Une disposition fut très appréciée par M. Guichard et beaucoup d'acteurs : la création des comités de bassin, petit Parlement régional de l'Eau, inspiré par la philosophie du Commissariat au Plan, réunir tous les intéressés à un problème donné.

Pierre Massé disait : « autour d'un problème on réunit les gens et on essaie de faire surgir les oppositions pour identifier le consensus. » C'était le contraire du Gosplan et de la planification administrative par les fonctionnaires d'Etat. Au moment des discussions, le président des fédérations de pêche, qui était avocat, est venu me voir pour lutter contre une disposition qu'il jugeait nocive. Son idée était d'obtenir la décision de ma part d'abandonner cette idée, en tête à tête pour ainsi dire. Mais l'idée de la concertation n'est pas de décider, ainsi à deux.

Dans une action de longue durée, il faut pouvoir ajuster progressivement les objectifs et les moyens.

Gabrielle Bouleau : C'est un processus d'apprentissage ?

Ivan Chéret :

Oui c'est clair, on progresse avec des erreurs.

Gabrielle Bouleau : Les agences de l'eau étaient donc surtout des agences de la dépollution ?

Ivan Chéret :

La dépollution était une priorité à côté de l'économie, disons de la saine gestion, des ressources en eau. La création de ressources nouvelles et d'ouvrages de distribution d'eau et de collecte des eaux d'égout est venue par la suite. Le long d'une ligne qui va de Poitou-Charentes au Nord, il y a un manque de pluviométrie, la « sécheresse » n'est pas l'apanage du Midi.

Gabrielle Bouleau : En quels termes s'exprimait le problème de la qualité de l'eau ?

Ivan Chéret :

En termes de scandales liés à la pollution. On disait : « haro sur l'industrie » et ce cri dédouanait tous les autres responsables, par exemple les maires, alors que c'est à cause des problèmes d'urbanisation que la Commission de l'eau a été créée. Mais le problème leur est revenu comme une balle de ping-pong.

Gabrielle Bouleau : Comment mesurait-on la qualité ?

Ivan Chéret :

On s'est appuyé d'abord sur la DBO (demande biologique en oxygène) ensuite sur la DCO (demande chimique en oxygène). La DBO était plus liée au vivant, aux pêcheurs à la ligne. La DCO à l'industrie. C'étaient tous deux des indicateurs globaux. La connaissance des faits en était là. Les pesticides, on commençait à peine à en parler.

Au sujet des analyses, une chose me tracasse aujourd'hui c'est que les normes de potabilité sont devenues extrêmement sévères, les seuils acceptables baissent avec la précision des mesures, non pas parce que les doses en cause sont nuisibles mais parce qu'on arrive à les mesurer. J'ai été au Conseil supérieur d'hygiène de France, j'ai vu que l'on ne peut humainement pas relever les seuils. Tout le monde ouvre son parapluie en grand. On édicte des normes de plus en plus sévères mais ce n'est pas du tout sûr que les dépenses entraînées soient utiles. Du point de vue de la santé publique il serait peut-être plus utile de mettre l'argent ailleurs par exemple sur les problèmes de drogue ou des banlieues.

Gabrielle Bouleau : Les agences ainsi sont une garantie d'un flux d'argent pour l'eau ?

Ivan Chéret :

Beaucoup de pays n'ont pas d'agences. Beaucoup de pays font autrement. Mais la gestion par bassin est prônée par tous. Le premier organisme de bassin fut la CNR, la Compagnie Nationale du Rhône. Le deuxième fut la Tennessee Valley Authority. Maintenant il y a pas mal de comités de bassin aux USA. Désormais tout le monde préconise la « integrated water resources management » « gestion intégrée des ressources en eau » parce que c'est l'approche logique. Tous les problèmes et tous les acteurs se rencontrent au niveau du bassin.

Gabrielle Bouleau : Quels étaient les enjeux de l'eau polluée ?

Ivan Chéret :

Il faut surtout que les rivières soient propres, et donc éviter d'y rejeter des eaux polluées. J'en ai vu des cloaques avec le méthane qui bullait, ploc, ploc., On sait très bien traiter l'eau et il faut le faire le plus tôt possible, le plus près possible de l'origine de la pollution. On peut même fonctionner en circuits fermés. L'autoépuration naturelle, c'est mieux. Mais le circuit fermé c'est mieux que de ne pas avoir d'eau. La ville de Windhoek en Namibie distribue ainsi à hauteur de 30% du total, des eaux usées régénérées. Mais cette

bonne idée a été tuée à Los Angeles par une annonce dans les journaux que le projet de réutilisation des eaux usées conduirait au fait que l'eau irait: « from toilet to tap », « des toilettes au robinet. » Ce fut la Mort politique d'une bonne idée.

Gabrielle Bouleau : En 1991 pour appliquer la directive eaux résiduaires urbaines, les redevances ont été doublées et les réseaux pris en charge par l'agence, qu'en pensez-vous ?

Ivan Chéret :

Ce n'est pas dans l'intérêt du bassin. A l'origine on pensait que les agences n'auraient plus d'utilité vingt ans après. Quand on a dit ça aux employés, ils ont pris peur. Les agences doivent se consacrer à la meilleure gestion des ressources, il y a déjà suffisamment à faire, avec tout ce que l'on découvre de difficultés non soupçonnées naguère. Mais les contrôleurs n'ont pas été assez forts pour imposer ce point de vue.

Gabrielle Bouleau : Finalement vous pensez qu'il y a eu une amélioration de la qualité de l'eau ?

Ivan Chéret :

D'après les analyses, c'est un fait indiscutable, les agences ont bien travaillé et pas qu'elles, mais on arrive maintenant à mesurer des choses nouvelles : par exemple les hormones médicinales se retrouvent dans l'eau des rivières, et elles ont une influence sur la reproduction des poissons, semble-t-il. On découvre des problèmes nouveaux.

Gabrielle Bouleau : Que pensez-vous des indicateurs biologiques ?

Ivan Chéret :

Je pense que c'est important car ce sont des indicateurs globaux. J'avais offert des crédits au centre de recherche sur le cancer dans les années 60 pour les aider à nous dire quels corps présents dans l'eau pouvaient provoquer le cancer et à quelles doses. Le Centre a refusé ces crédits parce que posée en ces termes la recherche était impossible, car trop de facteurs entrent en jeu dans la vie d'un individu. Au Conseil Supérieur d'Hygiène de France on ne sait pas si une dose 0,3 ppm d'une substance est nuisible ou pas. Mais aujourd'hui, dès que l'on est capable de déceler cette quantité par une analyse, on dit que c'est trop. Alors on investit beaucoup d'argent et on fait peur aux gens. Alors oui, les indicateurs globaux, c'est très bien, et si pour certaines substances on obtient des certitudes, c'est encore mieux.

Gabrielle Bouleau : Certaines personnes pensent que le mérite des agences c'est d'être une épargne collective, qu'en pensez-vous ?

Ivan Chéret :

Faire entrer de l'argent grâce à un prélèvement sur une base large pour concentrer ensuite les fonds sur des opérations d'urgence c'était l'idée du tarif à 25%. Par le jeu de la subvention on atteignait 50% du taux marginal. Oui en effet c'est positif si c'est fait pour concentrer l'argent sur les choses les plus urgentes. Au commissariat au plan, la commission des villes a été alertée par la base sur les difficultés qui se présentaient. Mais la commission de l'eau avait peu d'info. Les administrations centrales peut-être n'étaient pas demanderesse de la commission de l'eau et elles minimisaient les problèmes. Elles disaient : « donnez nous plus d'argent ». C'est à partir du terrain que les vrais problèmes ont été portés à sa connaissance. On s'est rendu compte que l'eau du Bas-Rhône était très peu utilisée et que le canal Philippe Lamour ne servait pas beaucoup. La Société du Canal de Provence est venue

nous dire pourquoi ils faisaient mieux. La ville de Paris nous disait, pour mes problèmes, je n'ai pas besoin de vous. Mais il fallait bien que tout le monde ait des règles communes.

Gabrielle Bouleau : Qui est globalement bénéficiaire du système agence ?

Ivan Chéret :

Moi j'ai suivi cela entre 59 et 69, je suis parti après, je ne peux pas dire qui est bénéficiaire aujourd'hui. Mais je pense que le principal bénéficiaire est la qualité des eaux.

Le rapport de 97 que vous citez est peut-être un peu exagéré. Les eaux ont été beaucoup améliorées même s'il apparaît des choses nouvelles. Mais on a oublié le choix économique des investissements. C'est ce que je regrette le plus.

J'ai une autre réflexion à ajouter. On avait beaucoup discuté en 1964 du point de savoir si les agences devaient ou non être maître d'ouvrage. Nous les technocrates on était pour mais on a perdu et on s'est peu battus car la maîtrise d'ouvrage c'est la force des collectivités locales. C'est intéressant de faire que le maire soit responsable de tout. Nous avons par contre beaucoup insisté pour que les agences aient la maîtrise d'ouvrage des barrages mais on s'est rendu aux raisons valables des opposants, notamment à la crainte que les agences ne se concentrent sur les barrages et oublient le reste.

Aujourd'hui ce qui me chagrine c'est que la crainte des autorités que l'on ne s'aperçoive un jour qu'une eau dite potable ne le soit pas, les conduit à édicter des normes excessives. Encore un fois, il faut comparer, au niveau national, où vaut-il mieux investir pour améliorer au mieux la santé publique ? Les normes de potabilité devraient être considérées de ce point de vue. Les milliards que l'on investit dans le remplacement des tuyaux de plomb est à mon avis un gaspillage terrible. On ferait mieux de rénover les hôpitaux avec cet argent.

Gabrielle Bouleau : C'est l'intérêt financier des distributeurs d'eau ?

Ivan Chéret :

... Ce n'était pas le discours de leurs représentants que j'ai connus à l'époque. Leur obsession était de faire en sorte que le prix de l'eau reste aussi bas que possible. Toute taxe était nuisible.

Gabrielle Bouleau : Et au niveau Européen ?

Ivan Chéret :

C'est l'administration au carré et je ne sais pas. J'ai peut-être plus de doutes. Ce qui me perturbe comme je l'ai déjà dit, c'est de changer tous ces tuyaux de plomb, quelle gabegie et tout ça sous la pression des verts. Quelle est leur motivation sociale ? Est-ce un dogmatisme d'ONG ? Ou bien la pression des marchands de tuyaux ?

P.F.Ténière Buchot que vous avez rencontré a le défaut (et la qualité !) de toujours penser à l'argent et il ne s'en cache pas. C'est Valiron, son patron à l'origine des agences, qui a joué cette carte de faire intervenir les agences dans le plus d'actions possibles y compris dans la distribution d'eau et la collecte des eaux usées. Son discours était de dire, on n'a une influence que si on a de l'argent. Là-dessus ils ont eu une position diamétralement opposée à celle d'Yves Martin. Ce n'est pas le fait d'augmenter ou non les redevances des agences qui constituait le point de divergence, mais la destination de ces fonds : nous pensions essentiellement à la gestion des ressources naturelles, eux voulaient aider à la réalisation des ouvrages communaux comme déjà indiqué. Mais leur politique a permis d'obtenir l'accord de l'Association des Maires de France et ce fut un soutien décisif pour la réussite du système. Comme quoi les compromis peuvent être utiles !!!

Gabrielle Bouleau : Comment s'est passée la discussion sur les objectifs de qualité ?

Il y avait une proposition de créer quatre catégories de qualité d'eau de rivières, en admettant que la dernière ne pourrait accueillir de poissons. C'était la thèse des pragmatiques comme le Docteur Coin de la ville de Paris. La Canche est une rivière propre, la Deûle ne le sera jamais, acceptons-le. La Deûle c'est horrible, il y a des bulles à cause des dégagements de méthane. Mais les fédérations de pêche et de pisciculture nous ont dit : si vous acceptez cet état de fait, c'est que vous baissez les bras, c'est le contraire du signal que vous voulez donner. Si au contraire vous soutenez notre thèse alors on vous soutiendra. Il y avait parmi eux, un avocat. Il m'a dit « tapez-là ». Mais moi je ne pouvais pas m'engager pour les députés. Cela m'a beaucoup marqué, cette façon de vouloir un engagement définitif de ma part. Je m'en souviendrai toute ma vie.

Sur la qualité on savait que l'habitat des rivières change en fonction des disponibilités en oxygène. C'était connu. On avait un M. Vivier à l'agriculture qui avait un labo spécialisé dans la vie piscicole. Il était très gentil et savant. Ils avaient des indicateurs, entre autres l'indice saprobie.

Gabrielle Bouleau : Vous avez rencontré Leynaud ?

Ivan Chéret :

Oui. Il était jeune à l'époque, c'était l'adjoint de Vivier.

Gabrielle Bouleau : Vous avez rencontré le CSP ?

Ivan Chéret :

Les fédérations de pêche étaient l'arme active, le bras actif qui osait exprimer son point de vue. M. Vivier était un des membres du CSP. Le CSP était géré par des fonctionnaires des eaux et forêts.

Gabrielle Bouleau : Pourquoi cet entretien avec l'avocat de la fédération vous est resté ?

Ivan Chéret :

J'ai perçu alors les différences de mentalité. Moi je travaillais dans la durée comme c'est l'habitude dans la vie administrative. Mais j'ai compris alors qu'il y a des gens qui fonctionnent comme un tribunal. Ce qui m'a frappé c'est l'influence que le métier pouvait avoir sur la mentalité des gens. L'avocat voulait une réponse définitive. J'ai jugé que je ne pouvais m'engager, moi. Il y a des gens qui ne fonctionnent pas comme vous. Après à Charbonnage de France j'ai rencontré les syndicalistes, là c'est encore autre chose.

On était nombreux au SPEPE, on recevait les fédérations en étant 7 ou 8 et vis-à-vis de ces 7 ou 8 là je ne pouvais pas dire « top-là, on marchande tous les deux ». Lui il était avocat, membre d'une fédération et président, donc il était concerné. Quand il a dit « et alors on vous soutient » ça voulait dire qu'il n'allait pas faire de campagne de presse contre le projet de loi. Mais c'est resté implicite. Cette proposition des classes de qualité, on y a réfléchi puis finalement on l'a retirée et du coup il n'y a pas eu de levée de boucliers des pêcheurs.

A l'époque la presse s'était emparée de l'histoire des boues rouges de Cassis. Péchiney avait une usine qui rejetait des argiles d'aluminium dans la mer. Ça devait aller dans la fosse marine au large de Cassis. Tous les opposants au gouvernement en place avaient hurlé en disant que c'était pour faciliter les industriels. Il y a eu des gros titres « la Méditerranée, mer rouge ».

Les débats les plus intéressants sur le projet de loi ont été au Sénat. Le Sénat a étudié cela pendant 9 mois, avec un travail sérieux. Il y avait une proposition de nationaliser toutes les eaux. Mais cette proposition fut refusée car elle entraînait une révolution générale du droit des eaux, alors que les problèmes étaient en fait localisés.

Le SPEPE, je l'ai quitté en 1970. Il a été créé quand on était au Commissariat au Plan et en 1963 il est passé à la DATAR. M. Massé, le commissaire au plan n'a pas voulu accueillir au Plan un organe exécutif : le Plan devait rester un lieu de réflexion. Le SPEPE a été d'abord rattaché au Ministère de l'Intérieur. C'était l'époque de l'OAS jusqu'en 61, j'ai eu une liberté totale. Mais c'était impossible de toucher le ministre. A la DATAR en 1963, le patron était Guichard et l'adjoint Charles Frappart. Jérôme Monod et moi on s'est rencontré quand le SPEPE a été rattaché à la DATAR. Quand le ministère de l'environnement a été créé à partir de 1970 on est passé quelques mois chez Poujade. Je l'avais trouvé insupportable à la télé mais délicieux en face à face.

Gabrielle Bouleau : Pourquoi la DATAR ?

Ivan Chéret :

C'était l'organe chargé de l'action régionale et de la décentralisation. Nous, on y a été rattaché car nous étions un enfant du plan et P. Massé ne voulait pas d'organe exécutif. Le rattachement à l'intérieur était bancal. La DATAR c'était plus logique, Et ce fut une opportunité pour nous parce que c'était un endroit très dynamique, une administration de mission assez similaire au Commissariat au Plan. Chaque fois que j'ai eu besoin de la DATAR, j'y ai trouvé un appui. Il y avait un chargé de mission ville qui m'a aidé. Guichard avait la confiance de Pompidou et ça a beaucoup joué pour nous. J'avais emmené en Allemagne 60 personnes, les membres de la commission eau et j'avais invité J. Monod qui représentait Guichard. C'était financé par la DATAR et c'était pour montrer que ça existait, des comités de bassin, en Allemagne par exemple : la Ruhrverband qui regroupait des communes qui s'alimentaient sur une rivière propre, la Ruhr, et la Emschergenossenschaft qui percevait des redevances et assurait la maîtrise d'ouvrage de la dépollution communale et industrielle de l'Emscher où il y avait beaucoup d'industries et de Mines. On a passé trois jours là bas, ce fut une période très forte. Les gens ont vu sur le terrain ce que c'était en pratique. L'ingénieur général du Génie rural Gorrichon, qui s'opposait aux agences, m'a dit « maintenant je comprends ce que vous voulez faire ». Même si cela ne l'a pas empêché de lutter contre ensuite. On a aussi eu une liaison avec l'Angleterre. C'était très important mais ça marchait à l'anglaise. J'étais aussi à la Commission des Nations Unies. On y rencontrait des gens d'Europe de l'Est, qui déjà en 1964 haïssaient le système du Gosplan. La commission économique des Nations Unies pour l'Europe avait créé une commission de l'Eau. Le président était le professeur Litvinov de l'URSS. Quand son mandat prit fin, on m'a élu président parce que les gens de l'Europe de l'Est ont poussé ma candidature, je pouvais leur parler, ils me comprenaient.

Gabrielle Bouleau : Comment expliquez-vous que ce soit vous qui avez été à ce poste-là ?

Ivan Chéret :

Mon passage aux USA en 1949 a été totalement atypique par rapport aux gens de mon âge. J'étais attiré par tout ce qui était différent. Mes parents n'étaient pas français d'origine. On habitait Marseille pendant la guerre et une réfugiée anglaise m'avait donné des cours. Un jour un type de la fondation Rockefeller est passé à l'X, je l'ai accompagné pendant toute une journée de visite de l'Ecole. Il a proposé deux bourses, il n'y a eu qu'un candidat pour deux bourses aux Etats-Unis !!! Cela a terriblement changé depuis, heureusement.

Après ce furent des concours de circonstances. A Dakar on faisait des recherches en géophysique. Mon patron respectait un géologue indépendant qui s'appelait Archambeau. A la commission des villes du plan, ils utilisaient ce même Archambeau. Quand le rapporteur de la commission des villes a cherché un rapporteur pour la commission de l'eau, Archambeau a donné mon nom. Et puis le commissaire au Plan avant Pierre Massé était Etienne Hirsch. Son fils était ingénieur des ponts en Afrique et il avait confiance en moi. J'étais marginal dans le corps des ponts. Au classement j'étais après ceux qui étaient restés en France. Quand on était allé en Afrique il fallait se débrouiller au retour pour retrouver une place. La voie royale du corps des Ponts c'était la DDE, l'urbanisme puis un cabinet ministériel. Je ne savais pas tout ça à l'époque, j'ai découvert cela en revenant. Et j'ai eu beaucoup de chance.

G. Bouleau. "La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive cadre." Thèse de doctorat, AgroParisTech - ENGREF, 2007.